

## Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 8 octobre 2019

Le Conseil Municipal de la Commune de VAUX en BEAUJOLAIS, s'est réuni en séance ordinaire le trois septembre deux mil dix-neuf, à vingt heures, à la Mairie, sous la Présidence de son Maire, Monsieur Jean-Charles PERRIN.

**Présents :** Christine Soulier, Jean-Claude Desbat, Laurence Renoux, Raymond Philibert, Jean-Paul de Vermont, Jean-Christophe Descotes, Mirabelle Rousset-Charensol, Christian Coste, Myriam Perrin, Edouard Mion, Marie-Claire Berrerd

**Excusés :** Céline Champier, Geneviève Foley

Christine SOULIER a été élue secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de suffrages exprimés : 12

Date de convocation de la réunion du Conseil Municipal : 3 octobre 2019

**Le précédent compte rendu est approuvé à l'unanimité.**

### **I. AFFAIRES DIVERSES**

#### **Affaires diverses**

##### **1. Cantine**

###### **Bilan financier**

Lors des assemblées générales de l'Île aux enfants et du Sou des Ecoles, Christine Soulier a présenté le bilan financier de la cantine sur l'année scolaire 2018-2019 qui fait apparaître un déficit de 3 883.28 €. Sur la période de janvier à août 2019, nous avons un déficit de 3 392 €.

###### **Menu végétarien**

Dans le cadre de la loi Egalim, les gestionnaires des services de restauration scolaire doivent proposer un menu végétarien (sans viande, ni poisson) par semaine à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019.

#### **Personnel communal**

##### **1. Protections sociales**

Dans le cadre de la protection sociale, la commune adhère aux conventions de participation du Centre de Gestion du Rhône. Celles-ci arrivent à échéance au 31 décembre 2019. Au terme d'une procédure d'appel d'offres, c'est la Mutuelle Nationale Territoriale qui a été retenue.

###### ***Complémentaire SANTE***

Pour la complémentaire santé, la participation de la commune a été fixée à :

10 euros par agent et par mois pour les agents en couple ou célibataire sans enfant

20 euros par agent et par mois pour les agents en couple ou monoparental avec 1 enfant

30 euros par agent et par mois pour les agents en couple ou monoparental avec 2 enfant

### *Prévoyance*

Le taux de cotisation s'élève à 0.72 % du salaire brut pour une prise en charge du traitement indiciaire et de 47.50 % du régime indemnitaire. La participation de la commune est fixée à 5 € par mois par agent

Une demande d'avis au comité technique du CDG69 a été adressée. Après réception de cet avis, le conseil municipal devra délibérer pour entériner ces conditions.

### **Divers**

#### **1. Sacs de tri**

Les tours de rôle pour les permanences de distribution des sacs de tri sont les suivantes :

- mardi 3 décembre de 17h à 19h30 : Laurence Renoux et Christian Coste
- samedi 7 décembre de 9h à 11h30 : Christine Soulier et Raymond Philibert
- mardi 10 décembre de 17h à 19h30 : Mirabelle Rousset-Charensol et Myriam Perrin

#### **2. Défilé du 11 novembre**

Le défilé aura lieu à 11 h sur la place Ponosse.

### **FINANCES**

#### **1. Demande de subvention – Théâtre Les Vaux'Rien**

Jean-Charles Perrin présente le bilan financier transmis pour les représentations théâtrales avec 1 791.12 € de recettes et 1 834.91 € de dépenses soit un déficit de 43.79 €. Il semblerait que l'ensemble des dépenses n'apparaissent pas. Une demande de précisions sera faite.

#### **2. Achat terrains**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération 2-2018 par laquelle le conseil municipal autorisait Monsieur le maire à effectuer les démarches préalables à l'acquisition des parcelles ou partie de parcelles cadastrées AB 333, AB 205, AC 206, AB 267, AB 268, AN 376, AK 213 et AB 327 pour des opérations de voirie.

Monsieur Le Maire précise que les démarches de modification du parcellaire cadastral ont été établies par le Cabinet Boussion et que l'acquisition des parcelles ou partie de parcelles suivantes est nécessaire à la réalisation des opérations de voirie :

- Rue Louis de Vermont : échange sans soulte de la parcelle AB 268 Lot B d'une surface de 100 m<sup>2</sup> appartenant à Jacques et Marie-Ange de Vermont avec la parcelle AC 7 ;
- Terrain Stade Le Moulin : parcelle AK 213 Lot A d'une surface de 19 m<sup>2</sup> appartenant à Mr THOMAS et Mme BOUCHISSE au prix de 4 € le m<sup>2</sup> soit 76 € ;

Le conseil,

**Vu** l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,  
**Vu** l'inscription au budget 2019 du montant nécessaire à l'acquisition,  
Après avoir entendu l'exposé de M. le maire,

**Décide** d'acquérir les parcelles

**Autorise** M. le maire à signer l'acte administratif et d'accomplir toutes les formalités nécessaires

**Prend** acte que les frais liés à l'acte notarié resteraient à la charge de la commune.

### **III. BATIMENTS COMMUNAUX**

#### **1. Local de chasse – désaffectation**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L 2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques, un bien d'une personne publique, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement.

CONSIDERANT que le terrain communal sis Le Moulin 69460 VAUX EN BEAUJOLAIS, parcelle AK 199 Lot A était à l'usage de stationnement pour le terrain de football,

CONSIDERANT que ce bien n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public dans la mesure où un local pour la société de chasse a été construit,

CONSIDERANT qu'il résulte de cette situation une désaffectation de fait de ce bien,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

CONSTATE la désaffectation du bien,

DECIDE à l'unanimité des membres présents de déclasser l'immeuble sis Le Moulin 69460 VAUX EN BEAUJOLAIS, parcelle AK 199 Lot A et de l'intégrer dans le domaine privé de la commune ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

#### **2. Local de chasse – bail emphytéotique**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles [L. 451-1 à L. 451-13 du Code rural et de la pêche maritime](#), relatif au bail emphytéotique de droit commun,

CONSIDERANT que le conseil municipal a prononcé la désaffectation et le déclassement du terrain communal sis Le Moulin 69460 VAUX EN BEAUJOLAIS, parcelle AK 199 Lot A en raison de la construction d'un local pour la société de chasse,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de conclure un contrat de bail emphytéotique d'une durée de 99 ans pour un loyer annuel d'un euro avec la société de chasse. Les impôts, contributions et taxes, les assurances, les charges de fonctionnement, l'entretien et les réparations seront à la charge de la société de chasse. Il en est de même pour les grosses réparations du bâtiment et pour le remplacement de tous les éléments de la construction et de son aménagement au fur et à mesure que cela s'avèrera nécessaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la signature d'un contrat de bail emphytéotique d'une durée de 99 ans avec la société de chasse pour la parcelle AK 199 Lot A moyennant un loyer annuel d'un euro
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier et notamment le contrat de bail,

#### **3. Maison d'assistantes maternelles**

Suite aux consultations, les entreprises suivantes ont été retenues :

- diagnostic amiante avant travaux : agenda diagnostics : 504. 96 €
- Contrôle technique : bureau veritas : 2 880 €
- SPS : Pascal Sanhard : 1 980 €

Le permis de construire a été déposé le 4 octobre. La constitution des lots pour le lancement du marché est prévue pour fin octobre.

Jean-Charles Perrin a rencontré Mme RAIMONDO-CHABRILLAT, adjointe au chef de service de la PMI qui est venue voir les lieux et a donné son accord sur les plans proposés.

#### **4. Entretien des locaux**

Christine Soulier informe qu'un gros travail de nettoyage a été réalisé à la salle Saint Martin par Virginie Girard. Elle continue en effectuant 2 h par semaine en attendant la fin des travaux des sanitaires à l'étage.

Christine Soulier souhaite redéfinir le nettoyage des toilettes extérieures du stade.

### **IV TOURISME / COMMUNICATION**

#### **1. Bulletin municipal**

Laurence Renoux va prendre contact avec Sophie Vaxellaire pour la réalisation du bulletin. L'ensemble de la commission est invitée à réfléchir sur une thématique.

#### **2. Vœux du maire**

Ils auront lieu le samedi 4 janvier à 18 h à la salle Saint Martin.

Les vœux avec le personnel et les bénévoles du portage des repas auront lieu le vendredi 10 janvier à 17h30 à la mairie.

### **V. ENVIRONNEMENT**

#### **Voirie**

##### **1. Mise en séparatif**

Les travaux de mise en séparatif vont débuter le 25 novembre au pont du Chavel. Ils auront lieu en décembre dans la rue Gabriel Chevallier. Un plan de circulation devra être mis en place. Les illuminations ne seront pas installées dans cette rue.

#### **Urbanisme**

##### **1. Permis de construire**

*PC0692571900017- Le Sotison – DE LATTRE Sylvain - Changement de destination d'un cuvage en habitation*

**Le conseil municipal émet un avis favorable. Il faudra préciser la couleur de façade.**

*PC0692571900018 – Le Bourg – Commune de Vaux-en-Beaujolais*

*Changement de destination du local technique en MAM et extension de 20 m<sup>2</sup>*

**Le conseil municipal émet un avis favorable.**

##### **2. Déclaration préalable**

*DP0692571900019 – Le Fagolet – CHAPELAND Christian - Mouvement de terre*

**Le conseil municipal émet un avis favorable.**

##### **3. Certificats d'urbanisme**

*CU0692571900038- La Valla – AC 91 477 478*

*CU0692571900039 – Chevreton – AK 240 et 241*

*CU0692571900040 – La Ponsonnière – F 77*

*CU0692571900041 – Buisson – AN 399*

**Le conseil municipal émet un avis favorable.**

#### **4. SAFER**

La SAFER informe des ventes de propriétés sur la commune.

### **Environnement**

#### **1. Passage sur la commune**

Le Club alpin Français sollicite le passage sur la commune pour l'organisation de la Randonnée Beaujolaise le Dimanche 27 octobre. Le conseil émet un avis favorable.

#### **2. Commission**

Laurence Renoux présente le compte-rendu des dernières commissions environnement.

Les propositions de panneau de sortie du village réalisées par Mirabelle Rousset-Charensol sont présentées. Il est proposé de réaliser un panneau d'un seul tenant en utilisant éventuellement les figurines du parcours et en indiquant « Merci de votre visite ».

### **V. SYNDICATS INTERCOMMUNAUX**

#### **1. SMRB**

Par arrêté du 13 septembre 2019, le préfet a décidé l'organisation d'une enquête publique sur la demande de déclaration d'intérêt général présentée par le Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais, portant sur le plan de gestion des rivières du Beaujolais 2020-2024, qui se déroulera du 4 au 22 novembre prochain. Un dossier et un registre d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant la durée de l'enquête, en mairies de LANCIE, LE PERREON et en mairie déléguée de POUILLY LE MONIAL (PORTE DES PIERRES DOREES), où des permanences du commissaire-enquêteur désigné pour cette enquête seront organisées. La commune étant concernée par le projet, Jean-Charles Perrin présente le dossier d'enquête pour information.

#### **2. CAVBS**

Jean-Charles Perrin présente les Rapports sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS) **Eau**, **Assainissement** (collectif et non collectif) et le bilan d'activité du service **Déchets**.

### **VI. QUESTIONS DIVERSES**

- La prochaine réunion d'adjoint aura lieu le mardi 29 octobre à 20h
- Jean-Charles Perrin rend un hommage à Mr De Vermont Roger qui a beaucoup œuvré au sein de la commune aussi bien au niveau du conseil municipal qu'au niveau du monde associatif.
- Jean-Claude Desbat présente le devis de Terret&Gauthier pour l'élagage des ifs du cimetière, de la haie du stade et des ifs du cimetière pour un montant de 5 606.40 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion s'est terminée à 22 heures 15

**Le prochain conseil aura lieu le mardi 5 novembre 2019 à 20 h**